



LA FRANÇAISE

INVESTING TOGETHER

RAPPORT
ANNUEL
2021

**SCPI
LF RÉNOVIMMO**

LF RÉNOVIMMO

SCPI DE DÉFICIT FONCIER À CAPITAL FIXE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2022



1/ CONJONCTURE	2
2/ FICHE D'IDENTITÉ	4
3/ RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION SUR L'EXERCICE 2021	6
4/ GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE	12
5/ TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION	14
6/ RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	18
7/ RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	19
8/ TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	20
9/ TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	22
10/ COMPTES ANNUELS	24
11/ ANNEXE	27
12/ TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE	32
13/ RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	34



1 / CONJONCTURE

PRÉAMBULE

Cette note de conjoncture a été rédigée au début du conflit en Ukraine. Elle ne concerne donc que l'année 2021. Nous vous invitons à consulter régulièrement les actualités sur le site du groupe <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/les-actualités/> pour suivre les actions menées par La Française Real Estate Managers pour faire face à cette situation inédite.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Après la récession causée par la crise sanitaire, l'économie française a connu une amélioration nette en 2021 avec une croissance de son PIB de 7% en moyenne annuelle, contre 5% en moyenne pour la zone euro. La persistance du virus a cependant freiné le rebond qui devrait se poursuivre en 2022.

La consommation des ménages a été le premier contributeur à la croissance au 4^e trimestre et a retrouvé son niveau d'avant crise. Au total, après s'être contractée de 7,2% en 2020, elle a progressé de 4,8% en 2021.

L'investissement des entreprises repart de l'avant et a atteint au 4^e trimestre un niveau élevé, plus de 3% supérieur à celui d'avant crise. En 2021, il a ainsi progressé de 12,2% après un recul de 8,1% en 2020.

La croissance au 4^e trimestre confirme le scénario d'une reprise pérenne malgré d'éventuelles nouvelles vagues épidémiques dont l'impact sur la croissance est de moins en moins négatif. La croissance serait ainsi portée en premier lieu par le rétablissement graduel de la consommation, tandis que l'investissement resterait dynamique et

durablement soutenu par le plan de relance et le plan France 2030. L'acquis de croissance pour 2022 est très favorable à +2,4% et l'objectif du gouvernement d'une croissance à 4% en 2022 semblait atteignable avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En effet, le conflit qui touche l'Ukraine affecte l'économie de la zone euro à travers différents canaux : une incertitude accrue, la volatilité des marchés financiers, la baisse des exportations, la hausse des prix du pétrole, du gaz et d'autres matières premières. La nature géopolitique du choc ne permet pas de déterminer l'importance de l'impact avec certitude, néanmoins on peut craindre que plus la crise durera et plus les conséquences économiques seront importantes. Une incertitude forte durant plusieurs mois finirait par peser sur la confiance des ménages et celle du monde des affaires.

La zone euro a achevé 2021 avec une inflation à 5% sur un an. La France est un peu mieux lotie que ses voisins avec une inflation sur un an à 2,8%. Cette flambée de l'inflation s'expliquait largement par les tensions sur le prix de l'énergie et l'apparition de goulets d'étranglements suscitée par une reprise de l'économie mondiale d'une ampleur inconnue jusqu'alors. Avec la flambée des cours du pétrole et des métaux, nourrie par le conflit en Ukraine, l'inflation devrait accélérer dans les mois à venir. Ces développements confrontent la Banque Centrale Européenne (BCE) à une inflation plus élevée et à des perspectives de croissance plus lente pour la zone euro, qui pourraient l'amener à relever ses taux plus rapidement qu'attendu. Toutefois, face à l'impact de la guerre en Ukraine sur l'activité économique, la Banque Centrale Européenne continuait mi-mars 2022 à invoquer un nécessaire soutien monétaire et budgétaire.

RÉSIDENTIEL

Le résidentiel était en 2021 au cœur des stratégies d'un nombre croissant d'investisseurs. Aux investisseurs traditionnels sont venus s'ajouter ceux souhaitant diversifier leur portefeuille suite à la crise du Covid, et les investisseurs étrangers. Au total, 7,4 Mds d'euros ont été investis en France en immobilier résidentiel, une hausse de 7% par rapport à 2020 et un niveau bien supérieur à la moyenne décennale qui s'établit à 4 Mds d'euros. L'année 2021 a été marquée par l'apport de 5 900 logements existants et près de 4 000 logements neufs par In'li dans la foncière créée dans le cadre d'un partenariat de long terme avec AXA IM. Les investissements se sont répartis de façon relativement équilibrée entre le neuf (53%) et les actifs de seconde main (47%), après une année 2020 marquée par une nette domination des actifs neufs.

Si le résidentiel classique reste l'actif privilégié des investisseurs, le résidentiel géré (coliving, résidences services seniors et résidences étudiantes) continue à être porté par les tendances démographiques, sociologiques et économiques qui pointent vers de nouveaux modes d'habitat. Globalement, la demande pour le résidentiel géré reste solide avec un volume d'1,1 milliards d'euros, à un niveau correspondant à la moyenne des trois dernières années. Le marché de l'investissement en résidentiel géré est principalement animé par la vente d'actifs neufs et plus particulièrement de projets en développement, qui concentraient 80% des volumes investis.

Le marché de l'investissement résidentiel manque structurellement d'offres en raison de l'éclatement du marché résultant de la vague massive de vente à la découpe à la fin des années 1990. La ré-institutionnalisation de ce segment de marché devrait être longue et contraint d'autant l'offre. Ce déséquilibre offre/demande impacte les taux de rendement prime, qui se sont compressés une nouvelle fois en 2021, pour atteindre, fin 2021, 2,1% à Paris et 3% dans les principales

métropoles régionales. Cette pression s'exerce également sur le résidentiel géré, en particulier sur les résidences services seniors où la demande excède largement l'offre. Les taux de rendement du résidentiel géré restent néanmoins sensiblement supérieurs au résidentiel classique et s'établissaient pour les meilleurs actifs autour de 3,5%.

Les ventes de logements anciens se sont rapidement redressées après leur fléchissement lié à la crise de la Covid-19 ; tombées sous le seuil du million en juillet 2020, les ventes ont graduellement augmenté pour dépasser 1,2 million en août 2021 et se stabiliser à 1,18 million fin décembre. Le marché du neuf peine, à l'inverse, à retrouver sa dynamique d'avant crise, en raison d'un faible nombre d'offres disponibles. Si le cumul des réservations en 2021 est en hausse de 15% par rapport à 2020, il demeure inférieur de 11% à celui de 2019. La faiblesse de la production de logements neufs concourt directement à la hausse des prix de l'ancien.

En 2021, le prix des logements anciens a poursuivi sa dynamique haussière. Au 4^e trimestre, ils ont augmenté de 7,1% sur un an. La hausse est plus marquée en régions où les prix ont grimpé de 9% alors qu'en Île-de-France la hausse est de 2,7%. Avec plus de 182 000 transactions enregistrées en 2021, l'Île-de-France a réalisé un nouveau record d'activité, traduisant non pas un exode mais un élargissement des zones géographiques de demande, à la recherche d'un logement plus confortable. Cet élargissement de la demande, dans des marchés où les prix sont plus modérés qu'en cœur de métropole, a entraîné un ralentissement de la hausse des prix en Île-de-France. Depuis quelques années, les différences de prix en fonction du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) se sont creusées faisant apparaître une valeur verte et une décote brune. En 2020, les maisons à étiquette énergie A et B se sont vendues 6 à 12% plus cher que les maisons équivalentes avec un DPE D. Les passoires thermiques (DPE F ou G) ont, quant à elles, subi une dépréciation de 10 à 20% par rapport aux maisons équivalentes avec un DPE D.

CRÉDITS IMMOBILIERS

	Décembre 2020	Décembre 2021
Taux moyens	1,18%	1,05%
Durée des prêts	233 mois	237 mois

VOLUMES DE VENTES CUMULÉS SUR 12 MOIS

	2020	2021
Logements anciens	1 024 000	1 178 000
Logements neufs	102 000	117 000

CROISSANCE DES PRIX

	2020	2021
Logements anciens	+6,4%	+7,1%
Logements neufs	+0,5%	+3,0%

TAUX DE RENDEMENT

	2020	2021
Logements Île-de-France	2,20% - 3,50%	2,10% - 3,50%
Logements Régions	3,00% - 4,50%	3,00% - 4,50%

Source : INSEE, Observatoire Crédit Logement CSA.



2 / FICHE D'IDENTITÉ LF RÉNOVIMMO



TYPE DE SCPI
SCPI de déficit foncier à capital fixe

SIÈGE SOCIAL
128 boulevard Raspail – 75006 Paris

DATE DE CRÉATION
25 octobre 2013

N° D'IMMATRICULATION AU RCS
798 151 502 RCS Paris

DATE DE DISSOLUTION STATUTAIRE
24 octobre 2028

CAPITAL SOCIAL
5 422 675 euros

VISA AMF
SCPI n° 13-34 en date du 30 octobre 2013

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA SCPI**La Française Real Estate Managers**

Société par actions simplifiée au capital de 1 290 960 euros

Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris

399 922 699 RCS PARIS

Agrément délivré par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille n° GP-07000038 du 26 juin 2007

Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014

Directoire

Philippe DEPOUX, Président

Marc-Olivier PENIN, Directeur Général

David RENDALL

Franck MEYER

Thierry SEVOUMIANS

Conseil de surveillance

Patrick RIVIÈRE, Président

Pascale AUCLAIR

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

Commissaire aux comptes

Mazars - Tour Exaltis

61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cedex

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCPI**Composition du conseil de surveillance**

Jean-Luc BRONSART, Président

Georges PUPIER, Secrétaire

Laurent ATLMAYER

Bénédicte BACHELIER

Michel CATTIN

Etienne CAVALLUCCI

Bernard DESTOMBES

Patrick FLAHAUT

Olivier SENTIS

Fin de mandat :

à l'issue de la présente assemblée générale

EXPERT IMMOBILIER DE LA SCPI

VIF Expertise

120 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris

Fin de mandat :

à l'issue de la présente assemblée générale

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SCPI**Titulaire :**

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

Suppléant :

B.E.A.S.

6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

Fin des mandats :

à l'issue de l'assemblée générale de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024

DÉPOSITAIRE DE LA SCPI

CACEIS Bank

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Fin de mandat :

durée illimitée



3 /

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION
SUR L'EXERCICE 2021

INTRODUCTION

Votre SCPI est fermée avec une capitalisation de 6 997 000,00 euros.

Les derniers immeubles d'habitation ont été acquis le 26 décembre 2014 à Toulon. La première mise en location date du 28 juin 2016 (Dieppe) et la dernière du 26 décembre 2018 (Toulon - rue Seillon - livré le 13 novembre 2018). L'obligation de louer est de neuf années pour les lots bénéficiant de subventions Anah.

Le résultat est constant avec un bénéfice de 45 816,91 euros, soit 6,55 euros par part.

Afin de reconstituer le report à nouveau, aucune distribution n'a eu lieu pour l'exercice 2021, il est porté à 14,43 euros par part.

Durant l'exercice 2019, les dernières subventions pour la propriété située à Dieppe, ont été perçues. Les premières subventions pour les propriétés situées à Toulon ont été perçues en 2020 et 2021, le reste étant attendu pour 2022.

Les subventions du patrimoine seront reversées aux associés sous forme d'une réduction de capital.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2020 et d'une décision de la gérance du 28 janvier 2021, le capital de la SCPI a été réduit d'un montant de 349 850 euros, pour le ramener de 5 772 525,00 euros à 5 422 675,00 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant de 50,00 euros par part.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Capital	5 422 675,00 €
Nombre de parts	6 997
Capitalisation	6 647 150,00 €
Nombre d'associés	194
Valeur de réalisation	784,35 €

Prix de souscription*	1 000,00 €
Distribution de l'exercice 2021**	Néant

* Le prix de souscription est initial.

** Correspond à la distribution perçue par un associé présent du 1^{er} janvier au 31 décembre.

TABLEAU DE CHIFFRES SIGNIFICATIFS (EUROS)

	2021	2020
Compte de résultat au 31 décembre		
Produits de la SCPI	142 403,34	147 709,74
dont loyers	124 476,30	124 428,04
Total des charges	96 586,43	100 763,65
Résultat	45 816,91	46 946,09
Distribution	Néant	Néant
État du patrimoine et tableau des capitaux propres au 31 décembre		
Capital social	5 422 675,00	5 772 525,00
Total des capitaux propres	5 714 316,72	6 018 349,81
Immobilisations locatives	5 496 199,29	5 614 724,85

	Global 2021	Par part 2021
Autres informations		
Bénéfice	45 816,91	6,55*
Distribution		
*Bénéfice et distribution par part en jouissance sur l'année.		
Patrimoine		
Valeur vénale / expertise	5 270 000,00	753,18
Valeur comptable	5 714 316,72	816,68
Valeur de réalisation	5 488 117,43	784,35
Valeur de reconstitution	6 634 582,07	948,20

VALEURS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé, à la clôture de l'exercice, à la détermination des valeurs suivantes :

VALEUR COMPTABLE

Elle correspond à la valeur bilantielle à la clôture de l'exercice.

	En euros
Valeur immobilisée des acquisitions	5 496 199,29
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	218 117,43
Valeur comptable	5 714 316,72
Valeur comptable ramenée à une part	816,68

VALEUR DE RÉALISATION

Il s'agit de la valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs.

	En euros
Valeur de marché des immeubles	5 270 000,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur de réalisation	218 117,43
Valeur de réalisation	5 488 117,43
Valeur de réalisation ramenée à une part	784,35

VALEUR DE RECONSTITUTION

Il s'agit de la valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

	En euros
Valeur de réalisation	5 488 117,43
Frais d'acquisition des immeubles	363 630,00
Commission de souscription	782 834,64
Valeur de reconstitution*	6 634 582,07
Valeur de reconstitution ramenée à une part	948,20

*Y compris la TVA non récupérable sur les commissions de souscription.

MARCHÉ DES PARTS EN 2021 ET INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE SORTIE DE LA SCPI

	Nombre	En % du nombre total de parts émises
Parts cédées sur le marché par confrontation	-	-
Parts transférées par succession et/ou donation	96	1,37%
Parts cédées de gré à gré	-	-

Au cours de l'exercice aucune part n'a fait l'objet de transaction.

Aucun prix de confrontation n'a donc été déterminé. Seule la valeur de réalisation de 784,35 euros peut servir de base à l'estimation du portefeuille détenu par les associés (notamment dans le cadre de déclaration fiscale).



3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ZOOM SUR LE PATRIMOINE LF RÉNOVIMMO

EXPERTISES ET RÉPARTITION DU PATRIMOINE

La valeur vénale des immeubles au 31 décembre 2021, résultant des expertises réalisées conformément aux règles en vigueur, ressort à 5 270 000 euros, identique à 2020.



DONNÉES AU 31/12/2021

SUPERFICIE
DÉTENUE

1 114 M²

NOMBRE DE LOTS
DÉTENUS

20

NOMBRE DE LOTS
LOUÉS

19

NOMBRE DE LOTS
VACANTS

1

RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN SURFACE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2021

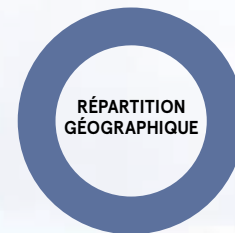
(Lorsque les biens sont en indivision, la surface est prise en proportion de la quote-part indivise).

Répartition par nature de locaux
du patrimoine en surface
au 31 décembre 2021



Habitation
100 %

Répartition géographique
du patrimoine en surface et %
au 31 décembre 2021



Régions
100 %

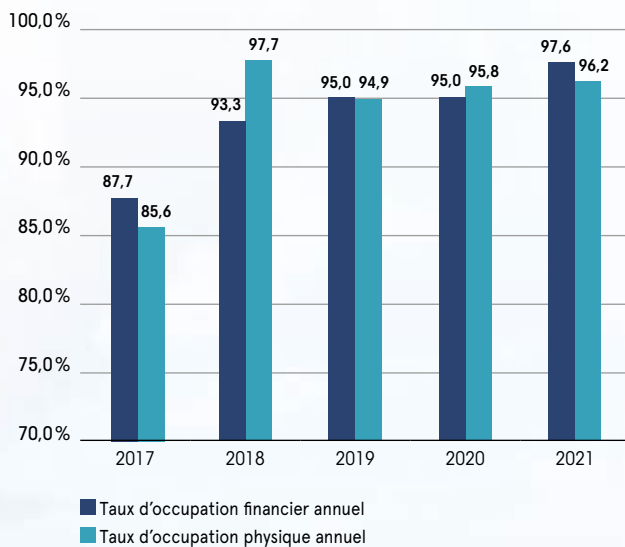
RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN VALEUR VÉNALE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Habitation	Total en €	Total en %
Régions	5 270 000,00	5 270 000,00	100,00 %
Total €	5 270 000,00	5 270 000,00	
Total 2020	5 270 000,00	5 270 000,00	
Total %	100,00 %		100,00 %

GESTION DU PATRIMOINE

TAUX D'OCCUPATION ET MOUVEMENTS LOCATIFS

Les taux d'occupation calculés, soit en fonction des loyers, soit en fonction des surfaces, ont évolué de la manière suivante :



Rappel :

Sont exclus du calcul des taux les immeubles acquis mais non livrés.

- Le taux d'occupation annuel financier exprime le montant des loyers appelés sur l'année par rapport aux loyers qui pourraient être perçus si l'ensemble du patrimoine était occupé sur la même période. Pour les immeubles acquis en cours d'année, la période qui précède la date de livraison n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'occupation.
- Le taux d'occupation physique annuel est la moyenne des quatre taux d'occupation physique trimestriels. Ces taux expriment à chaque fin de trimestre la surface totale occupée par rapport à la surface totale du patrimoine.

SITUATION LOCATIVE

Au 31 décembre 2021, sur les 20 lots détenus, 1 seul est vacant.

ÉVOLUTION DES PRODUITS LOCATIFS QUITTANCÉS

Les loyers quittancés sont passés de 124 428,04 euros en 2020 à 124 476,30 euros en 2021. Les loyers encaissés représentent 99,47% des loyers facturés.

CONTENTIEUX

La dotation à la provision pour créances douteuses s'élève à 8 617,25 euros, la reprise s'élève à 2 862,27 euros et la provision s'établit au 31 décembre 2021 à 16 054,59 euros contre 10 299,61 euros en 2020.

La gestion de ces contentieux fait l'objet d'une attention toute particulière.

La sélection des dossiers de candidature est très encadrée, mais n'empêche pas les impayés qui sont liés à des problèmes de solvabilité résultant, pour la plupart, d'événements personnels (perte d'emploi, séparation...) intervenant en cours de bail.



3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION PATRIMOINE IMMOBILIER

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Tous les investissements de la SCPI sont réalisés et livrés.

Au 31 décembre 2021, sur les 20 lots détenus, 1 seul est vacant.

TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Les chiffres portés dans le tableau ci-dessous reprennent :

- le montant de l'ensemble des travaux de toute nature réalisés (grosses réparations couvertes par la provision, aménagements et installations, climatisations, entretiens courants, remises en état locatif, travaux de restructurations ;

- le montant de la provision pour grosses réparations existant au 31 décembre.

	2021
Travaux réalisés	485,99

Nature des travaux réalisés en 2021

Travaux d'entretien

Dont les plus significatifs sont :

Adresse	Ville	Nature	Coût TTC (euros)
5/7/9 rue Henri Seillon	TOULON	Travaux de copropriété	446,99



CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2020 et d'une décision de la gérance du 28 janvier 2021, le capital de la SCPI a été réduit d'un montant de 349 850,00 euros, pour le ramener de 5 772 525,00 euros à 5 422 675,00 euros, par voie de

réduction de la valeur nominale des parts d'un montant de 50,00 euros par part. Le capital s'élève à cinq millions quatre cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros (5 422 675,00 euros) divisé en 6 997 parts d'une valeur nominale de 775,00 euros chacune.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

RÉGLEMENTATION TAXONOMIE

Nous vous informons qu'en tenant compte du processus de gestion actuellement mis en œuvre dans la SCPI, la classification applicable et telle qu'arrêtée par la société de gestion, est la suivante : classification de l'article 6 du règlement Disclosure.

Les investissements sous-jacents à la SCPI ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats de l'ensemble des membres du conseil de surveillance expirent à l'issue de la présente assemblée. Il est rappelé, à cet égard, qu'un appel à candidatures a été lancé par le biais du bulletin d'information daté du 31 janvier 2022.

Il appartiendra donc à l'assemblée générale de procéder au renouvellement du conseil de surveillance, lequel sera composé de sept candidats au moins et de neuf au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, conformément à l'article R. 214-144 du Code monétaire et financier, les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature, la liste exhaustive de leurs mandats étant publiée sur le site internet de la société de gestion en suivant le lien qui vous a été communiqué dans la convocation à l'assemblée générale.

PERSONNES PHYSIQUES

Laurent ALTMAYER – 43 ans
Détenant : 10 parts
Demeurant à : Riedisheim (68)
Profession / activité : ingénieur
Nombre de mandats CS SCPI : 8
Membre sortant

Christian BOUTHIE – 74 ans
Détenant : 2 parts
Demeurant à : Gourdon (46)
Profession / activité : ancien vétérinaire
Nombre de mandats CS SCPI : 27

Jean-Luc BRONSART – 67 ans
Détenant : 50 parts
Demeurant à : Saint-Brévin-les-Pins (44)
Profession / activité : investisseur immobilier privé, loueur en meublé non professionnel.
Nombre de mandats CS SCPI : 45
Président sortant

Michel CATTIN – 73 ans
Détenant : 8 parts
Demeurant à : Chapelle-d'Huin (25)
Profession / activité : consultant en stratégie auprès d'entreprises agricoles
Nombre de mandats CS SCPI : 19
Membre sortant

Etienne CAVALLUCCI – 48 ans
Détenant : 60 parts
Demeurant à : Vendôme (41)
Profession / activité : chef d'entreprise et géologue
Nombre de mandats CS SCPI : 3
Membre sortant

Bernard DESTOMBES – 72 ans
Détenant : 10 parts
Demeurant à : Marcq-en-Barœul (59)
Profession / activité : ancien Commissaire aux Comptes
Nombre de mandats CS SCPI : 2
Membre sortant

Georges PUIPIER – 76 ans
Détenant : 10 parts
Demeurant à : Saint-Etienne (42)
Profession / activité : ancien cadre dirigeant d'une société de services financiers
Nombre de mandats CS SCPI : 17
Secrétaire sortant

Olivier SENTIS – 57 ans
Détenant : 12 parts
Demeurant à : Paris (75)
Profession / activité : Directeur général de la Mutuelle Ivry (La Fraternelle)
Nombre de mandats CS SCPI : 1
Membre sortant

4 / GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE

La Française Real Estate Managers, société de gestion immobilière, est membre de l'AFG et de l'ASPIM et applique les codes de bonne conduite régissant la profession.

PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Au travers de l'organisation fonctionnelle du Groupe La Française, la société La Française Real Estate Managers et, par conséquent, l'ensemble des sociétés qu'elle gère, dont LF Rénovimmo, bénéficient de la mise à disposition des directions de la « Conformité, Contrôle Interne et Risques Opérationnels » et « Risques » du Groupe.

LES TRAVAUX DE CONTRÔLE INTERNE, RISQUES FINANCIERS ET RISQUES OPÉRATIONNELS S'ARTICULENT AUTOUR :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion ;
- du respect de l'intérêt des porteurs ;
- de l'organisation du processus de gestion, depuis les décisions d'investissement jusqu'aux activités opérationnelles ;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires ;
- du respect des dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, prestataires ou membres des conseils de surveillance pour la protection des investisseurs et la régularité des opérations.

LE PROCESSUS S'ORGANISE EN TROIS NIVEAUX :

Les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par les opérationnels qui exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables et leur hiérarchie qui exerce des contrôles dans le cadre de procédures opérationnelles.

Les contrôles permanents de second niveau sont placés sous la responsabilité du Contrôle Interne et Risques Opérationnels qui a pour objectif de compléter les dispositifs de contrôle de premier niveau existants dans chaque service impliqué, au vu des obligations réglementaires et de l'organisation de la société.

Les contrôles de troisième niveau sont menés périodiquement par des audits externes. Ces procédures de contrôle interne sont complétées par des contrôles externes indépendants : commissaires aux comptes et dépositaires.

PROVENANCE DES FONDS

Conformément à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, La Française Real Estate Managers reste vigilante sur la provenance et la destination des fonds tant à l'actif et au passif des véhicules qu'elle gère.

SUIVI ET GESTION DES RISQUES AUXQUELS LA SCPI EST EXPOSÉE

PROFIL DE RISQUE

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

Risque de perte en capital.

La SCPI ne présente aucune garantie de capital ou de performance. Le montant du capital investi n'est pas garanti.

Risque de marché immobilier.

Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire...), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté (i) par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elles détiendront des parts et/ou l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure, et (ii) par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

Risque de liquidité.

La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la revente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI en se trouvant restreintes. Le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondant, ou à défaut à la dotation du fonds de remboursement. Le porteur percevra alors un prix décoté par rapport au prix de souscription appelé valeur de retrait.

Risque lié au crédit.

L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

Risque lié à l'acquisition en l'état futur d'achèvement.

Dans un contexte économique incertain et malgré une réelle sélection des promoteurs, il existe un risque lié à la livraison de l'actif, à son achèvement ou encore lié à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre dudit promoteur.

Risque de gestion discrétionnaire.

Il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Risque de durabilité.

Il se définit comme tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Ces profils de risques sont décrits dans la note d'information de votre société.

SUIVI ET ÉVALUATION DES RISQUES

Évaluation des risques par la société de gestion.

La gestion des risques de La Française Real Estate Managers est une partie intégrante de la gestion de portefeuille, de ses procédures d'investissement et du cycle de vie de l'immeuble.

Les risques sont ainsi identifiés, analysés et contrôlés de façon systématique en tenant compte d'analyses, d'indicateurs ou de scénarios en fonction des profils des produits.

La Française Real Estate Managers a intégré ces exigences et est soucieuse d'améliorer sa gestion du risque de façon permanente.

Une cartographie et une politique des risques sont définies par catégorie de produit, couvrant pour l'essentiel les éléments suivants :

- politique de risque ;
- analyse et mesure des risques ;
- surveillance et gestion des risques ;
- contrôle des risques ;
- documentation et communication.

Par exemple, le suivi du risque de perte potentielle lié au marché locatif, intègre les risques de vacance, de concentration géographique ou sectorielle ou de réversion des loyers.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTERÊTS ET DÉONTOLOGIE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle. Ces situations, en étant définies comme des situations pouvant porter atteinte aux intérêts d'un client ou des clients des sociétés du Groupe La Française, sont identifiées et encadrées. La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet www.la-francaise.com

Un règlement de déontologie applicable à l'ensemble des collaborateurs de la Française Real Estate Managers précise les règles et modalités d'application des principes de bonne conduite destinées à garantir la protection des investisseurs et la régularité des opérations. Celui-ci intègre en complément des règles communes à l'ensemble des entités du Groupe La Française.

RÉMUNÉRATION

La Politique de rémunération des sociétés de gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Au cours de l'exercice, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 218 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 11 484 566,23 euros (dont 9 973 866,23 euros de part fixe et 1 510 700,00 euros de part variable).

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été modifiée en 2021 et intègre désormais les risques en matière de durabilité.

La Politique est revue et validée par le conseil de surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française* : www.la-francaise.com

*<https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/corporate/PolitiqueRemunerationLFREM.pdf>

DONNÉES ASSOCIÉS / ACCÈS À L'INFORMATION

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse,...) :

- merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile) ;

- vous pouvez également effectuer ces demandes de modification via votre espace dédié extranet :

<https://www.lfgrou.pe/clients> (Rubrique MES INFORMATIONS - MODIFIER MES COORDONNÉES).

Pour bénéficier de votre espace extranet dédié, compléter directement vos informations en ligne cliquez sur le lien <http://lfgrou.pe/digital> et complétez le formulaire. Un email vous sera adressé qui vous permettra d'obtenir par sms votre code d'accès.

RGPD / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement La Française Real Estate Managers pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Vos données sont partagées avec La Française AM Finance service qui intervient en tant que sous-traitant pour la prestation de tenue de registre.

Veillez noter que vous disposez dans la limite des obligations légales, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour prendre connaissance de vos droits : <https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/>

Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française - Délégué à la Protection des données 128 boulevard Raspail - 75006 Paris, ou par mail à dpo@la-francaise.com

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/ CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

5 / TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'ANNÉE (EUROS)

Année	Montant du capital nominal au 31 décembre	Montant des capitaux apportés à la SCPI par les associés lors des souscriptions	Nombre de parts au 31 décembre	Nombre d'associés au 31 décembre	Rémunération HT de la société de gestion lors des souscriptions	Prix d'entrée au 31 décembre ⁽¹⁾
2017	5 772 525,00	-	6 997	190	-	1 000,00
2018	5 772 525,00	-	6 997	190	-	1 000,00
2019	5 772 525,00	-	6 997	190	-	1 000,00
2020	5 772 525,00	-	6 997	190	-	1 000,00
2021	5 422 675,00	-	6 997	194	-	950,00

(1) Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART

	2017	2018	2019	2020	2021
Prix d'entrée au 1 ^{er} janvier (euros) ⁽¹⁾	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Distribution versée au titre de l'année (euros) ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Taux de distribution sur valeur de marché (en %) ⁽³⁾	ND	ND	ND	ND	ND
Report à nouveau cumulé par part (euros) ⁽⁴⁾	(9,45)	(5,72)	1,17	7,88	14,43

(1) Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

(2) Distribution pour une part ayant eu jouissance au 1^{er} janvier.

(3) Le taux de distribution est la division :

- (i) de la distribution brute avant prélèvement libératoire et autre fiscalité étrangère versée au titre de l'année N
- (ii) par le prix acquéreur historique de 1 000 euros.

(4) Report à nouveau après affectation du résultat.



ÉVOLUTION PAR PART EN JOUISSANCE DES RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (EUROS TTC ET % DES REVENUS)

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus
REVENUS										
Recettes locatives brutes	11,44	99,93	13,07	97,24	17,59	98,39	17,78	98,00	17,79	99,90
Produits financiers avant prélèvement fiscal obligatoire	0,00	0,03								
Produits divers	0,00	0,04	0,37	2,76	0,29	1,61	0,36	2,00	0,02	0,10
Total des revenus	11,45	100,00	13,44	100,00	17,88	100,00	18,15	100,00	17,81	100,00
CHARGES										
Commission de gestion	1,38	12,03	1,57	11,70	2,12	11,84	2,14	11,80	2,14	12,02
Autres frais de gestion*	3,79	33,14	4,71	35,02	5,14	28,77	4,42	24,38	4,16	23,39
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice	0,22	1,92	0,39	2,91	0,17	0,95	0,08	0,44	0,07	0,39
Charges immobilières non récupérées	3,00	26,23	3,39	25,25	3,06	17,13	4,09	22,56	4,06	22,81
Sous total - Charges externes	8,39	73,31	10,06	74,88	10,49	58,69	10,74	59,17	10,44	58,61
Amortissements nets										
- patrimoine										
- autres (charges à étaler)										
Provisions										
- dotation provision pour grosses réparations										
- dotation nette aux autres provisions**	0,42	3,66	(0,36)	(2,71)	0,50	2,78	0,70	3,85	0,82	4,62
Sous total - Charges internes	0,42	3,66	(0,36)	(2,71)	0,50	2,78	0,70	3,85	0,82	4,62
Total des charges	8,81	76,98	9,70	72,17	10,99	61,47	11,44	63,03	11,26	63,23
RÉSULTAT	2,64	23,02	3,74	27,83	6,89	38,53	6,71	36,97	6,55	36,77
Variation du report à nouveau	2,64	23,02	3,74	27,83	6,89	38,53	6,71	36,98	6,55	36,78
Revenus distribués avant prélèvement fiscal obligatoire										
Revenus distribués après prélèvement fiscal obligatoire										

* Ce poste comprend les frais suivants nets de leurs transferts de charges : les honoraires du commissaire aux comptes, les honoraires de commercialisation et d'expertise du patrimoine, les frais de publication, les frais d'assemblées et de conseils de surveillance, les frais bancaires, les frais d'actes, la cotisation AMF, les pertes sur créances irrécouvrables, les commissions de souscription ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

** Dotation de l'exercice diminuée des reprises.

EMPLOI DES FONDS (EUROS)

	Total au 31/12/2020*	Durant l'année 2021	Total au 31/12/2021
Fonds collectés	6 997 000,00	(349 850,00)	6 647 150,00
Cessions d'immeubles			
Plus et moins values sur cessions			
Prélèvements sur primes d'émission et de fusion	(841 463,27)		(841 463,27)
Achats d'immeubles	(5 757 293,40)		(5 757 293,40)
Subventions d'investissements	142 568,55	118 525,56	261 094,11
Frais d'acquisition des immobilisations	(192 351,83)		(192 351,83)
Sommes restant à investir	348 460,05	(231 324,44)	117 135,61

* Depuis l'origine de la société.

5 / TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

DÉCLARATION FISCALE

PERSONNES PHYSIQUES

Les SCPI relèvent du régime fiscal des sociétés semi-transparentes qui prévoit que les bénéfices réalisés sont déterminés et déclarés au niveau de la SCPI mais qu'ils sont imposés au nom personnel des associés à raison de la quote-part de résultat qui leur revient correspondant à leurs droits dans la SCPI. Les règles de détermination et d'imposition de cette quote-part diffèrent ainsi selon la qualité de l'associé et le régime fiscal qui lui est applicable.

Les revenus de la SCPI sont principalement constitués de revenus locatifs (incluant les subventions ANAH) auxquels s'ajoutent, éventuellement, des revenus financiers produits notamment par le placement des capitaux en attente d'investissement, ou de plus-values mobilières ou immobilières.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus financiers pour les personnes physiques font l'objet de plein droit d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) au taux de 12,8 %, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2 % soit, une taxation globale à 30 %, sauf option contraire du contribuable sous conditions.

Il est rappelé, qu'au titre de vos revenus fonciers, l'administration fiscale prélève directement sur votre compte bancaire les acomptes de l'impôt dû.

Les revenus à déclarer ont été déterminés comme suit pour l'exercice 2021 et vous ont été adressés individuellement par courrier en avril :

	En euros
Revenu foncier	
Revenu brut	231 340,00
Autres charges déductibles	32 867,00
Revenu net	198 473,00
Soit par part pleine jouissance	28,37
Revenu financier	
Revenu	Néant
Soit par part pleine jouissance	Néant
Soit par part pleine jouissance après prélèvement fiscal obligatoire	Néant

PERSONNES MORALES

	En euros
Bénéfice net comptable au titre des BIC*	45 816,91
Réintégration	
Déduction (Plus-values nettes à long terme)	
Résultat fiscal	45 816,91
* Plus ou moins-values comptables comprises.	
Bénéfice net comptable au titre de l'IS*	45 816,91
Réintégration	
Déduction	118 526,00
Résultat fiscal	164 342,91
* Plus ou moins-values comptables comprises.	

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'impôt de solidarité sur la fortune est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Les contribuables résidents français dont le patrimoine immobilier situé en France et hors de France excède 1 300 000 €, en ce compris les actifs immobiliers détenus au travers des SCPI, au 1^{er} janvier 2018 sont assujettis à l'IFI. Les non-résidents sont également imposables à l'IFI à raison des immeubles détenus uniquement en France, directement ou indirectement, lorsque la valeur nette taxable de la totalité de leurs actifs situés en France est supérieure à 1 300 000 €.

Valeur par part à retenir pour la déclaration liée à l'IFI au 1^{er} janvier 2022 (euros)

Pour les résidents français	Pour les non-résidents français (ou assimilés)
740,55	740,55

Le coefficient immobilier de la SCPI retenu pour ces valeurs est précisé dans le bordereau fiscal qui vous a été transmis en avril 2022.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (EUROS)

En application de l'article D. 441-6 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date de clôture au 31 décembre 2021, des soldes des dettes

fournisseurs par date d'échéance, ainsi qu'un rappel du tableau à fin d'année précédente à titre de comparaison.

	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total dettes fournisseurs
Échéances au 31/12/2021								
Fournisseurs		25 459,22						25 459,22*
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer		25 459,22						25 459,22
Échéances au 31/12/2020								
Fournisseurs		28 024,90						28 024,90*
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer		28 024,90						28 024,90

* Les comptes de dettes fournisseurs incluent des soldes débiteurs pour certains fournisseurs.



6 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à vos votes la résolution suivante :

RÉDUCTION DU CAPITAL

La SCPI LF Rénovimmo est une SCPI de déficit foncier. Dans le cadre de son activité, la SCPI a perçu des subventions ANAH ainsi que des subventions au titre de la (des) Collectivité(s).

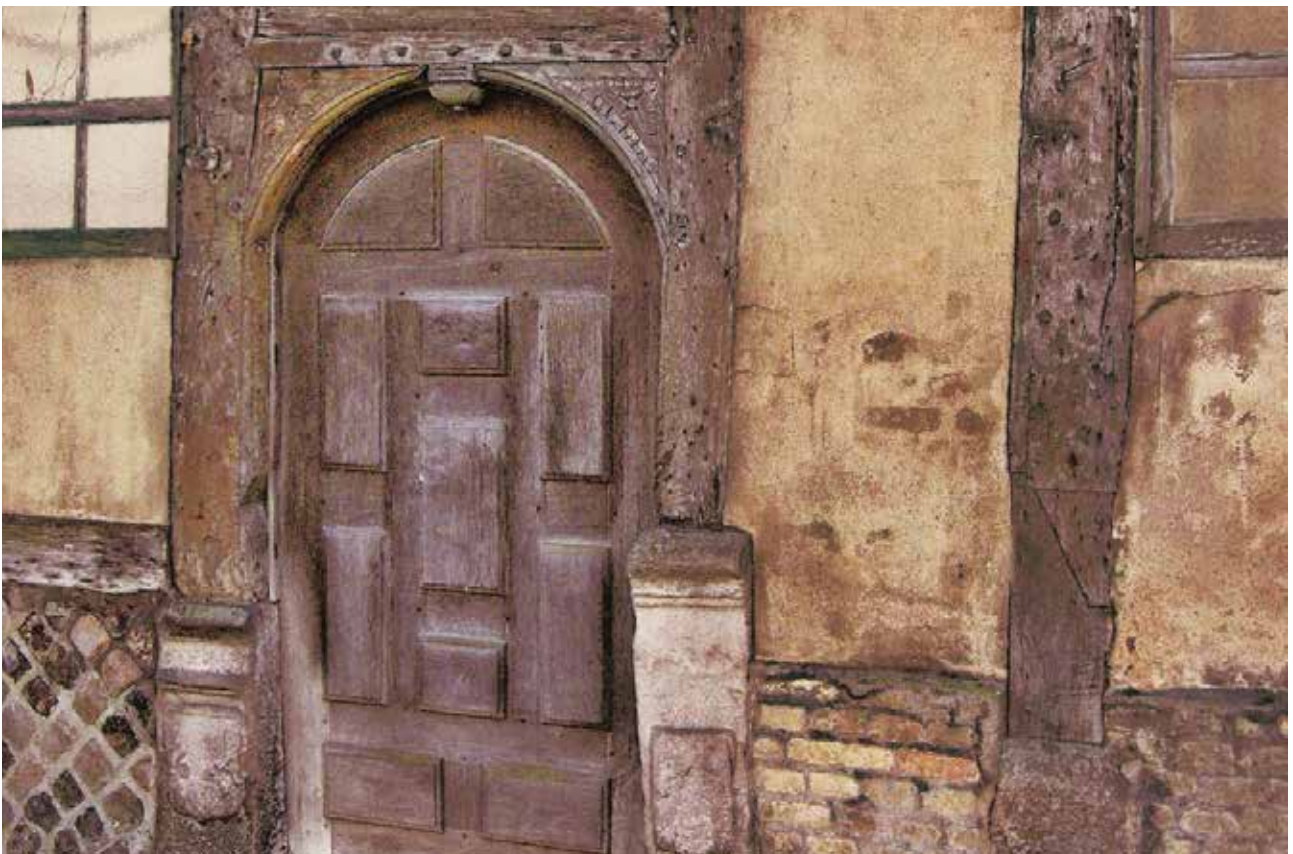
L'ensemble de ces subventions n'ayant pas vocation à être réinvesti eu égard à la politique d'investissement de votre SCPI, nous soumettons à vos suffrages une résolution visant à nous permettre de vous verser ces sommes sans attendre le terme statutaire de votre SCPI fixé au 24 octobre 2028.

Ainsi, nous vous demandons de nous autoriser, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022, à procéder à une ou plusieurs réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de 50 euros. En conséquence, chaque réduction de capital donnerait lieu à la diminution corrélative de la valeur nominale de chaque part sociale, actuellement fixée à 775 euros et au remboursement partiel de l'apport effectué par chaque associé.

Nous vous demanderons de donner tous pouvoirs à la société de gestion à effet de procéder à la réalisation de ladite réduction de capital.

Nous espérons que cette proposition emportera votre agrément et, restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous recommandons d'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

La société de gestion



7 / RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes en vigueur, notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour accomplir notre mission, nous avons bénéficié du concours de la société de gestion, qui nous a régulièrement communiqué toutes les informations pouvant nous être nécessaires, et du commissaire aux comptes, qui a répondu à toutes nos questions.

Votre Conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2021 (le 16 mars 2021 et le 8 octobre 2021) afin d'examiner les comptes de la période écoulée, le marché des parts ainsi que la situation du patrimoine et a reçu sur ces points toutes les explications permettant d'analyser et de comprendre leur évolution. Nous sommes donc en mesure de faire les observations et commentaires qui suivent.

CAPITAL ET MARCHÉ DES PARTS

Au cours du neuvième exercice, 20 parts étaient à la vente sur le marché secondaire.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2020 et d'une décision de la gérance du 28 janvier 2021, le capital de la SCPI a été réduit d'un montant de 349 850,00 euros, pour le ramener de 5 772 525,00 euros à 5 422 675,00 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant de 50,00 euros par part. Le capital s'élève à cinq millions quatre cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros (5 422 675,00 euros) divisé en 6 997 parts réparties entre 194 associés.

SITUATION DU PATRIMOINE

Au 31 décembre 2021, le patrimoine de la SCPI LF Rénovimmo est intégralement livré. Pour rappel, la livraison de l'immeuble de Dieppe est intervenue en avril 2016 et celle de l'immeuble de Lyon en juin 2016. L'immeuble de la rue Micholet à Toulon a été livré en mai 2017 et celui de la rue de Seillon à Toulon en novembre 2018. Au 31 décembre 2021, sur les 20 lots détenus par la SCPI, 1 seul est vacant.

Les taux moyens d'occupation financier et d'occupation physique s'élèvent respectivement à 97,63 % et à 96,21 % sur l'exercice 2021.

La valeur vénale du patrimoine, résultant des expertises réalisées dont nous avons pris connaissance, s'établit à 5 270 000,00 euros hors droits.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

S'agissant du neuvième exercice social, le résultat de la SCPI LF Rénovimmo, affiche un résultat bénéficiaire de 45 816,91 euros, montant qu'il est proposé d'affecter au report à nouveau.

CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 214-106 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les conventions visées par l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La société de gestion vous propose de réaliser une ou plusieurs réduction(s) de capital par réduction de la valeur nominale dès lors qu'un minimum de 50,00 euros par part serait atteint, ce que nous encourageons vivement afin de permettre un retour rapide de liquidités pour les associés.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Le projet de résolutions qui nous a été présenté lors de notre dernière réunion du conseil de surveillance, est soumis à votre approbation. Après prise en compte de nos observations, nous vous invitons à approuver ces résolutions dans leur ensemble.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Arrivant au terme de nos mandats, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée au cours de ces années.

La plupart des membres sollicitent le renouvellement de leur mandat afin de continuer à défendre vos intérêts et de maintenir avec la société de gestion le dialogue indispensable à des échanges critiques et constructifs. Au regard de leur engagement et de leur assiduité, nous vous remercions de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les commentaires relatifs à l'exercice 2021 que nous avons estimé devoir porter à votre connaissance.

Avant de clore notre rapport, nous tenons, à remercier la société de gestion et le commissaire aux comptes qui ont fait diligence pour faciliter l'accomplissement de notre mission.

Nous vous invitons chers associés à participer à notre assemblée générale ou à voter par correspondance et rappelons à chacun d'eux la nécessité de voter pour éviter une deuxième convocation toujours génératrice de frais supplémentaires.

Pour le conseil de surveillance,
Monsieur Jean-Luc BRONSART, Président

8 / TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 45 816,91 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 45 816,91 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 55 164,91 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 100 981,82 euros, somme qu'elle décide d'affecter en totalité au report à nouveau.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2021

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2021, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- **valeur comptable** : 5 714 316,72 euros, soit 816,68 euros par part ;
- **valeur de réalisation** : 5 488 117,43 euros, soit 784,35 euros par part ;
- **valeur de reconstitution** : 6 634 582,06 euros, soit 948,20 euros par part.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence

L'assemblée générale, autorise la société de gestion à prélever un droit fixe de 150,00 euros HT, par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, pour toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de l'expert immobilier

L'assemblée générale sur proposition de la société de gestion, accepte le renouvellement de la société VIF EXPERTISE, en qualité d'expert immobilier chargé d'établir annuellement la valeur du patrimoine de la SCPI, pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, prenant acte que le mandat de l'ensemble des membres du conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, à savoir :

- Jean-Luc BRONSART
- Georges PUPIER
- Laurent ATLMAYER
- Bénédicte BACHELIER
- Michel CATTIN
- Etienne CAVALLUCCI
- Bernard DESTOMBES
- Patrick FLAHAUT
- Olivier SENTIS

nomme en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de 2024 : *(Seront nommés les sept associés candidats au moins ou les neuf au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix) :*

Candidats	Élu / Non élu	Nombre de voix
Laurent ATLMAYER		
Christian BOUTHIE		
Jean-Luc BRONSART		
Michel CATTIN		
Etienne CAVALLUCCI		
Bernard DESTOMBES		
Georges PUPIER		
Olivier SENTIS		

HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

9 / TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Réduction du capital social, pouvoirs à donner à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la société de gestion sur le projet de réduction du capital social par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale, décide :

- de déléguer à la société de gestion le pouvoir de réduire le capital de la SCPI par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de 50,00 euros, et
- de donner tous pouvoirs à la société de gestion à effet de procéder à la réalisation de la réduction de capital et notamment :
 - fixer le montant de la réduction de capital ;
 - procéder au versement des fonds au profit des associés,
 - accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la réduction de capital ;
 - modifier corrélativement les statuts de la Société ;
 - d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords et effectuer toute formalité utile à l'émission des actions nouvelles.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.



10/ COMPTES ANNUELS

ÉTAT DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EUROS)

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées
Placements immobiliers				
Immobilisations locatives	5 496 199,29	5 270 000,00	5 614 724,85	5 270 000,00
Droits réels (Bail emphytéotique)				
Amortissements droits réels				
Constructions sur sol d'autrui				
Amortissement de constructions sur sol d'autrui				
Terrains et constructions locatives	5 496 199,29	5 270 000,00	5 614 724,85	5 270 000,00
Immobilisations en cours				
Provisions liées aux placements immobiliers				
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives				
Gros entretiens - grosses réparations - travaux remise en état				
Provisions pour risques et charges				
Titres financiers contrôlés				
Immobilisations financières contrôlées				
Dépréciations exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL I (placements immobiliers)	5 496 199,29	5 270 000,00	5 614 724,85	5 270 000,00
Immobilisations financières				
Immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées				
TOTAL II (immobilisations financières)				
Autres actifs et passif d'exploitation	1 525,52	1 525,52	1 462,88	1 462,88
Actifs immobilisés				
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières autres que les titres de participations (dépôt de garantie...)	1 525,52	1 525,52	1 462,88	1 462,88
Dépréciation des immobilisations financières autres que les titres de participations				
Créances	35 623,77	35 623,77	37 070,32	37 070,32
Locataires et comptes rattachés	27 379,31	27 379,31	21 727,69	21 727,69
Provisions pour dépréciation des créances	(16 054,59)	(16 054,59)	(10 299,61)	(10 299,61)
Autres créances	24 299,05	24 299,05	25 642,24	25 642,24
Provisions pour dépréciation des autres créances				
Valeurs de placement et disponibilités	274 527,72	274 527,72	415 287,59	415 287,59
Valeurs mobilières de placement				
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	274 527,72	274 527,72	415 287,59	415 287,59
TOTAL III (actifs d'exploitation)	311 677,01	311 677,01	453 820,79	453 820,79
Provisions pour risques et charges				
Dettes	(93 559,58)	(93 559,58)	(50 195,83)	(50 195,83)
Dettes financières	(10 140,98)	(10 140,98)	(10 735,17)	(10 735,17)
Dettes d'exploitation	(32 445,86)	(32 445,86)	(29 102,58)	(29 102,58)
Dettes diverses	(50 972,74)	(50 972,74)	(10 358,08)	(10 358,08)
TOTAL IV (passifs d'exploitation)	(93 559,58)	(93 559,58)	(50 195,83)	(50 195,83)
Comptes de régularisation actif et passif				
Charges constatées d'avance				
Produits constatés d'avance				
Autres comptes de régularisation (frais d'émission d'emprunts)				
TOTAL V (comptes de régularisation)				
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES (I+II+III+IV+V)	5 714 316,72		6 018 349,81	
VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE		5 488 117,43		5 673 624,96

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EUROS)⁽¹⁾

Capitaux propres comptables - Évolution au cours de l'exercice	Situation d'ouverture	Affectation résultat 2020	Autres mouvements	Situation au 31/12/2021
Capital	5 772 525,00		(349 850,00)	5 422 675,00
Capital souscrit	5 772 525,00		(349 850,00)	5 422 675,00
Capital en cours de souscription				
Primes d'émission ou de fusion	190 659,90			190 659,90
Prime d'émission	1 224 475,00			1 224 475,00
Prime d'émission en cours de souscription				
Prélèvement sur prime d'émission	(1 033 815,10)			(1 033 815,10)
Écarts sur remboursements de parts				
Prime de fusion				
Prélèvement sur prime de fusion				
Écart de réévaluation				
Écart de réévaluation				
Écart sur dépréciation des immeubles d'actif				
Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable				
Plus ou moins values réalisées sur cessions d'immeubles et de titres financiers contrôlés				
Réserves				
Report à nouveau	8 218,82	46 946,09		55 164,91
Résultat de l'exercice	46 946,09	(46 946,09)	45 816,91	45 816,91
Résultat de l'exercice avant acomptes et prélèvement libératoire	46 946,09	(46 946,09)	45 816,91	45 816,91
Acomptes sur distribution				
Prélèvement libératoire payé pour compte				
TOTAL GÉNÉRAL	6 018 349,81		(304 033,09)	5 714 316,72

(1) Correspond à la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

10/ COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EUROS)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits immobiliers		
Loyers	124 476,30	124 428,04
Charges facturées	14 935,77	18 791,84
Produits des participations contrôlées		
Produits annexes		
Reprises de provisions		
Transferts de charges immobilières		
TOTAL I : Produits de l'activité immobilière	139 412,07	143 219,88
Charges de l'activité immobilière		
Charges ayant leur contrepartie en produits	14 935,77	18 791,84
Travaux de gros entretiens		
Charges d'entretien du patrimoine locatif	485,99	561,49
Dotations aux provisions pour gros entretiens et grosses réparations (ex ant)		
Dotations aux amortissements et provisions des placements immobiliers		
Autres charges immobilières	28 425,88	28 639,61
Dépréciations des titres de participation contrôlés		
TOTAL II : Charges immobilières	43 847,64	47 992,94
Résultat de l'activité immobilière A = (I - II)	95 564,43	95 226,94
Produits d'exploitation		
Reprises d'amortissements d'exploitation		
Reprises de provisions d'exploitation		
Transfert de charges d'exploitation		
Reprises de provisions pour créances douteuses	2 862,27	1 947,86
TOTAL I : Produits d'exploitation	2 862,27	1 947,86
Charges d'exploitation		
Commissions de la société de gestion	14 981,97	14 976,16
Charges d'exploitation de la société	9 098,99	12 301,86
Diverses charges d'exploitation	20 040,58	18 652,56
Dotations aux amortissements d'exploitation		
Dotations aux provisions d'exploitation		
Dépréciations des créances douteuses	8 617,25	6 840,03
TOTAL II : Charges d'exploitation	52 738,79	52 770,61
Résultat d'exploitation autre que l'activité immobilière B = (I - II)	(49 876,52)	(50 822,75)
Produits financiers		
Dividendes des participations non contrôlées		
Produits d'intérêts des comptes courants		
Autres produits financiers		
Reprises de provisions sur charges financières		
TOTAL I : Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières		
Charges d'intérêts des emprunts		
Charges d'intérêts des comptes courants		
Autres charges financières		
Dépréciations		
TOTAL II : Charges financières	0,00	0,00
Résultat financier C = (I - II)	0,00	0,00
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	129,00	2 542,00
Reprises de provisions produits exceptionnels		
TOTAL I : Produits exceptionnels	129,00	2 542,00
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	0,00	0,10
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
TOTAL II : Charges exceptionnelles	0,00	0,10
Résultat exceptionnel D = (I - II)	129,00	2 541,90
Résultat net (A+B+C+D)	45 816,91	46 946,09

11 / ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

L'ANC a publié son règlement n° 2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les comptes annuels des SCPI comprennent :

- un état du patrimoine incluant une estimation des différents actifs ;
- un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres ;
- un compte de résultat ;
- une annexe.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été préparés dans un contexte évolutif de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Par conséquent, les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été réalisées dans un environnement sujet à une incertitude accrue.

IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Les dépenses de climatisation sont immobilisées et ne subissent aucun amortissement.

Toutes les autres dépenses jugées comme étant de nature à augmenter la valeur locative des biens sont immobilisées et amorties sur 5 ans.

Les coûts de remplacement ou de renouvellement d'un élément de l'actif immobilier viennent en augmentation du coût d'acquisition initial ou à son origine estimée, la sortie est comptabilisée dans un compte de réserves ayant la nature de gains ou pertes en capital.

Les immeubles construits sur sol d'autrui font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée du bail à construction ou la durée de la concession. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

Les travaux engagés dans le but de favoriser la mise en location des immeubles avec en contrepartie un surloyer prévu au bail du locataire font l'objet d'une inscription à l'état du patrimoine en « Autres immobilisations locatives »

dans le compte « Installations générales, agencements, aménagements divers ». Ces immobilisations sont amorties. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

VALEUR DES TERRAINS

Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. C'est la méthode retenue par la société, qui achète des immeubles existants.

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Selon les dispositions comptables applicables aux SCPI, la colonne « Valeurs estimées » de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la société ; le total de cette colonne correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L. 214-109 et R. 214-157-1 du Code monétaire et financier.

La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise réalisée par la société VIF Expertise en qualité d'expert immobilier indépendant nommé pour 5 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers et conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995 et menées dans le respect des préconisations contenues dans le rapport du groupe de travail sur l'expertise immobilière réuni par l'AMF et la Charte de l'Expertise publiée le 3 février 2000.

La méthode principale utilisée par l'expert est celle dite de la « capitalisation des revenus locatifs » qui consiste à appliquer un taux de capitalisation à la valeur locative d'un immeuble après rapprochement de son loyer effectif. Cette méthodologie est complétée de la méthode dite « par comparaison » qui permet d'analyser la valeur métrique en la comparant à des références de marché. La société de gestion utilise la même méthodologie et confronte sa valorisation avec celle de l'expert.

Au 31 décembre 2021, la valeur d'expertise s'établit à 5 270 000 euros.

11 / ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

PRÉLÈVEMENT SUR LA PRIME D'ÉMISSION

Les frais d'acquisition et de constitution ainsi que la TVA non récupérable sur immobilisations sont amortis et prélevés sur la prime d'émission. Les commissions de souscription versées à la société de gestion sont prélevées sur la prime d'émission ainsi que le prorata de TVA s'y rapportant.

PLAN D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Compte tenu que les SCPI résidentielles achètent des actifs neufs et que ces SCPI ont vocation à être liquidées au terme statutaire correspondant peu ou prou au terme de la garantie décennale, il a été décidé de ne pas appliquer de provisions pour gros entretien.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Les loyers et charges échus depuis plus de trois mois sont provisionnés à hauteur de 100 % de leur montant HT diminué des dépôts de garantie détenus et des commissions dues à la société de gestion.

Les provisions pour dépréciation des créances sont inscrites en déduction dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Tout risque identifié sur la société fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés et/ou reçus par les SCPI :

- engagements sur les actes d'acquisitions ou de cessions ;
- covenants sur les emprunts conclus ;
- garanties données dans le cadre de financement : hypothèque, privilège de prêteur de deniers ;
- cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie ;
- dettes promoteurs.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La guerre en Ukraine qui sévit depuis le 24 février 2022 pourrait affecter l'environnement économique de la société. Bien que la société n'ait aucune exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine, notamment en termes de localisation des actifs du patrimoine, ces événements pourraient avoir des conséquences négatives sur l'activité de la société, sa situation financière, sa trésorerie, son résultat ou la valeur de son actif immobilier. À la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité de la société n'est pour autant survenu.

Il est à noter que l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 s'est également ouvert dans un contexte de pandémie liée à la Covid-19 tant au niveau national qu'au niveau international. Le gouvernement français a pris des mesures pour limiter la propagation du virus sur le territoire français. À ce stade, les effets des mesures gouvernementales et de la poursuite de la crise sanitaire sont inconnus sur l'activité de la société.

ANNEXE / TABLEAUX CHIFFRÉS (EUROS)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Valeurs comptables	Valeurs estimées
Terrains et constructions locatives				
Habitations	5 496 199,29	5 270 000,00	5 614 724,85	5 270 000,00
Total	5 496 199,29	5 270 000,00	5 614 724,85	5 270 000,00
Total général	5 496 199,29	5 270 000,00	5 614 724,85	5 270 000,00

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations locatives au 31/12/2020	5 614 724,85
Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2020	5 614 724,85
Subventions d'investissements	(118 525,56)
4 rue Victor Micholet - TOULON	(78 730,14)
5/7/9 rue Henri Seillon - TOULON	(39 795,42)
Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2021	5 496 199,29
Immobilisations locatives au 31/12/2021	5 496 199,29
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2020	1 462,88
Solde immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2020	1 462,88
Fonds de roulement versés aux syndicis	62,64
Fonds de roulement restitués par les syndicis	
Solde immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2021	1 525,52
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2021	1 525,52

RELEVÉ DES PROVISIONS

	Montant des provisions au 31/12/2020	Dotations 2021	Provisions utilisées ou reprises	Montant des provisions au 31/12/2021
Pour créances douteuses	10 299,61	8 617,25	2 862,27	16 054,59
Total	10 299,61	8 617,25	2 862,27	16 054,59

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Résultat 2020	46 946,09
Report à nouveau 2020	8 218,82
Total distribuable	55 164,91
Distribution 2020	Néant
Report à nouveau après affectation du résultat	55 164,91

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Charges à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	20 108,67
Autres dettes d'exploitation	9 722,74
Total	29 831,41
Produits à recevoir	
Locataires factures à établir	640,69
Autres créances d'exploitation	3 872,74
Total	4 513,43

11 / ANNEXE

DÉTAIL DES CRÉANCES LOCATAIRES

Locataires	6 096,05
Locataires : factures à établir	640,69
Locataires : créances douteuses	20 642,57
Total	27 379,31

INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Total	9 000,00
--------------	-----------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Total	Néant
--------------	--------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Apurement compte locataires	129,00
Total	129,00

ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Cautions	
Cautions bancaires reçues des locataires	Néant
Cautions bancaires reçues des fournisseurs	Néant





A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten text.

12 / TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE

Pour la classification des immeubles, il est tenu compte de leur affectation principale.

La valeur estimée du patrimoine ne figure pas par immeuble dans le tableau de composition du patrimoine en raison des arbitrages en cours ou à venir mais elle est présentée, par typologie d'actifs, dans le tableau récapitulatif de répartition du patrimoine en valeur vénale.

Toutefois, l'inventaire détaillé des placements immobiliers, comportant cette information, est tenu à la disposition des associés qui en feraient la demande dans les conditions et conformément à l'article R. 214-150 du Code monétaire et financier.

Adresse	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m²)	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Subventions (III)	Valeur comptable 2021 (I+II+III) (euros)	Valeur comptable 2020 (I+II+III) (euros)
Habitations								
11 impasse de Choulans 69005 LYON	23/12/2014	100,00%	394,85	858 000,00	1 456 643,00		2 314 643,00	2 314 643,00
9 rue d'Écosse 76200 DIEPPE	23/12/2013	100,00%	268,20	370 800,00	794 358,68	94 360,97	1 070 797,71	1 070 797,71
4 rue Victor Micholet 83000 TOULON	26/12/2014	100,00%	92,90	160 125,00	284 073,37	88 003,00	356 195,37	395 990,79
4/7/9 rue Henri Seillon 83000 TOULON	26/12/2014	100,00%	358,40	375 028,00	1 458 265,35	78 730,14	1 754 563,21	1 833 293,35
Total général			1 114,35	1 763 953,00	3 993 340,40	261 094,11	5 496 199,29	5 614 724,85



A large area of the page is filled with horizontal dotted lines, providing a template for handwritten text.

13 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la Société Civile de Placement Immobilier LF Rénovimmo,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile de placement immobilier LF Rénovimmo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile de placement immobilier à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SCPI, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SCPI et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans le paragraphe « Valeur vénale des immeubles locatifs » de l'annexe, les placements immobiliers, présentés dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine, sont évalués à leurs valeurs vénales. Ces valeurs vénales sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant, des actifs immobiliers détenus directement par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier indépendant.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce n'ont pu être vérifiées en l'absence de communication des documents sous-tendant ces informations. Par ailleurs, les informations relatives aux délais de paiement clients ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile de placement immobilier ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 mai 2022
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Virginie GAITTE

13 / RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la Société Civile de Placement Immobilier,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 214-106 du code monétaire et financier.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société de gestion La Française Real Estate managers :

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, la société de gestion La Française Real Estate Managers est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

1) Un montant de 10,03 % HT des recettes brutes annuelles HT (produits locatifs encaissés et produits financiers nets) de la société, à titre de remboursement des frais administratifs ainsi qu'à titre d'honoraires de gestion.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2021 s'élève à 14 981,97 euros.

2) Une commission de souscription au titre de la recherche de capitaux ainsi que pour l'étude et la recherche des investissements, égale à 10,03 % hors taxes du montant, prime d'émission incluse, de chaque souscription.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2021.

3) Une commission d'acquisition ou de cession calculée sur le montant de la transaction immobilière :

Elle correspond à :

- 1,25 % HT maximum du prix d'acquisition ou du prix net de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier acquis (y compris en l'état futur d'achèvement) ou cédé,

- 1,25 % HT maximum de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquise ou cédée par la Société.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2021.

4) Une commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux sur le patrimoine immobilier :

Elle correspond à un montant de 3% HT maximum du montant toutes taxes comprises des travaux effectivement réalisés, hors travaux de rénovation, au titre de la mission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2021.

Paris-La Défense, le 20 mai 2022
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Virginie GAITTE



LA FRANÇAISE

INVESTING TOGETHER

La Française Real Estate Managers

128 boulevard Raspail 75006 Paris
Tél. +33 (0)1 53 62 40 60
serviceclient@la-francaise.com

Une société du Groupe La Française
www.la-francaise.com